

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016
Séance ordinaire n° 11/2016

Présents : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, BAJARD Marie Noëlle, CHARRONDIERE Magalie, BOURLIERE Claudine, Jocelyne THEVENOUX, LIVET Julien, MATICHARD Franck CATHELAND Germaine, DUMAS Mickaël, FERON William.

Absent : LIVET Julien

Secrétaire de Séance : FERON William

Date de la convocation : 08/12/2016

Mme le Maire donne lecture du résultat du recensement de la population qui s'est déroulé en début d'année 2016 : 868 habitants, population totale avec la population comptée à part : 887.

INTERCOMMUNALITE

1. Rapport CLECT : Madame le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. L'attribution de compensation pour notre commune s'élève à 150 732 € pour l'année 2016. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport définitif.
2. Orientations budgétaires 2017 : Mme le Maire informe
 - ✓ pas d'augmentation des taux d'imposition de l'intercommunalité,
 - ✓ une perte de DGF de 8 000 000 € depuis 2014,
 - ✓ les communes doivent s'attendre à une baisse du FPIC d'environ 50 %,
 - ✓ l'endettement total de l'intercommunalité s'élève à 32 000 000 € soit 170 € par habitant (moyenne strate 380 €).
3. Mme Catheland informe que Roannais Agglomération proposera dès 2017 des ateliers de prévention (chutes, nutrition, etc..) pour les personnes de plus de 60 ans. Ces ateliers seraient organisés sur notre commune et gratuitement.

FINANCES

4. Décision modificative : le conseil municipal approuve les DM présentées :

✓ Budget Commune :	D 73925 Fonds péréquation	+ 2177 €
	D 020 Dépenses Imprévues Inv	- 824 €
	D 022 Dépenses Imprévues Fonc	- 2177 €
	D 165 Dépôt et cautionnement	+ 318 €
	D 21318 Autres bâtiments	+ 506 €
✓ Budget Résidence :	D 63512 Taxes Foncières	+ 3064 €
	D 022 Dépenses Imprévues Fonc	- 3064 €

5. Engagement et mandatement des dépenses avant le vote budget primitif 2017 : Le conseil municipal autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2016.
6. Etat des restes à réaliser 2016 : Mme le Maire donne lecture au conseil de l'état des restes à réaliser. Le conseil municipal décide de reporter les crédits suivants (montant total 1 075 780,858 €) :

Opération		Prévu	Réalisé	Disponible	Report
194	Aménagement cimetière	63 203.86 €	0.00 €	63 203.86 €	33 203.86 €
203	Aménagement centre bourg	18 846.99 €	17 942.90 €	904.09 €	0.00 €
210	Informatique Ecole	2 066.28 €	2 021.52 €	44.76 €	0.00 €
218	Aire de Loisirs	13 000.00 €	0.00 €	13 000.00 €	13 000.00 €
226	Acquisition foncière	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €
248	Aménagement stade	61 993.60 €	0.00 €	61 993.60 €	61 993.60 €
261	Réfection bâtiment industriel	100 249.41 €	0.00 €	100 249.41 €	100 249.41 €
264	Restaurant scolaire	382 975.08 €	259 018.59 €	123 956.49 €	123 956.49 €
271	Travaux église	10 585.73 €	0.00 €	10 585.73 €	10 585.73 €
273	Voirie	91 090.06 €	62 894.61 €	28 195.45 €	28 195.45 €
276	Matériel voirie	23 288.90 €	1 284.00 €	22 004.90 €	22 004.90 €
278	Projet maison Picard	102 661.60 €	0.00 €	102 661.60 €	102 661.60 €
279	Aménagement du bourg 5ème Tranche	41 699.41 €	0.00 €	41 699.41 €	41 699.41 €
280	Cheminement piéton étang	45 000.00 €	0.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €

281	Réfection énergétique bâtiments	104 290.85 €	0.00 €	104 290.85 €	30 000.00 €
282	PLU révision	17 293.33 €	8 924.02 €	8 369.31 €	8 369.31 €
283	Accessibilité bâtiments communaux	189 433.00 €	0.00 €	189 433.00 €	50 000.00 €
285	Numérués	15 000.00 €	8 894.18 €	6 105.82 €	6 105.82 €
286	Enfouissement réseaux Le Saut	42 000.00 €	10 366.33 €	31 633.67 €	31 633.67 €
287	Equipements divers 2016	24 000.00 €	13 679.97 €	10 320.03 €	0
288	Acquisition bar restaurant	319 377.00 €	2 822.40 €	316 554.60 €	316 554.60 €
289	Travaux SIEL (Seulliet, Houssin, ballons fluos)	10 567.00 €	0.00 €	10 567.00 €	10 567.00 €

ECOLE, SPORTS, LOISIRS

7. Projet City Stade : Cinq conseillers ont visité le city stade de Coutouvre. Mme Deplace donne lecture du nouveau devis de la Société URBAN Park : terrain 19 860 € ht, fourniture et dalle 8 328 € ht ; pose du terrain 5 888 € ht. Les devis sont approuvés à la majorité (3 abstentions). Le conseil municipal sollicite également une subvention au titre du contrat de ruralité auprès de Roannais Pays de Rhône Alpes (20%), ainsi qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Nicolin (5000 €).
8. Commission culture : Le conseil municipal retient la troupe du spectacle « Le Prénom » pour le 21 octobre 2017. Coût de la représentation : 600 € + les repas.
9. Divers : Il convient d'acheter une nouvelle sono pour la salle des fêtes. Demander un devis à Mr Deplace.
10. Bulletin municipal : le bulletin est terminé et en cours d'impression. Il sera distribué première quinzaine de janvier. Monsieur Cartal propose d'égaliser les feuilles et de trouver un massicot adapté.

BATIMENTS

11. Restaurant scolaire : Le conseil municipal approuve le choix du crépi (beige orange 030), le bardage à 3 couleurs, la couleur des patères (gris). Mme le Maire donne le coût du raccordement électrique 1294 € ttc. Dans le marché était prévu que l'entreprise mette en place de l'enrobé autour de la cantine. La cour maternelle étant en très mauvais état, le conseil municipal décide de retirer l'enrobé du marché, pour le réaliser en même temps que celui de la cour maternelle. Dans l'attente, l'entreprise étendra sable et gravillons autour du restaurant scolaire.
12. Bar Restaurant : L'étude de faisabilité a été envoyée à tous les conseillers. Mme le Maire rappelle le coût de rachat : 115 000 € (mur = 100 000 €, éléments du fonds de commerce + licence IV = 15 000 €). Elle donne également lecture de l'étude réalisée par Mme Troncy, architecte. Le montant estimatif des travaux (mise aux normes, rafraichissement, appartement, etc..) s'élève à 171 459,50 € ht. Mme le Maire lance la discussion autour de ce projet de rachat, et demande l'avis à chaque membre du conseil municipal par un tour table. Après une longue discussion, le conseil municipal approuve l'acquisition du bar restaurant de Monsieur Mouillevois (9 pour, 5 abstentions), autorise Mme le Maire à signer l'acte d'achat, à déposer des demandes de subventions, à trouver un maître d'œuvre, et à négocier les taux de prêt pour un montant de 200 000 €.
13. Logement ancienne école : Monsieur Beurrier donne lecture du devis de Monsieur Sybelin pour l'isolation par l'intérieur du logement occupé par Mme Lacroze : 3 990 € ht. Nous sommes toujours en attente du devis pour l'électricité.
14. Ecole : Monsieur Beurrier, donne lecture des devis de l'Entreprise Grisard pour le remplacement d'une panne du coin de la toiture + la suppression de la cheminée : 785 € ht. Le devis pour la suppression des velux de la classe CM s'élève à 220 € ht. Le conseil municipal approuve ces devis.
15. Travaux divers : le sol du couloir et de l'entrée côté maternelle est à refaire pendant les congés d'été 2017.
16. Accessibilité : Monsieur Beurrier donne lecture du devis de l'entreprise Gondeau pour l'installation d'une rampe d'accessibilité pour les escaliers de la mairie : 960 € ht en tube moulé. Il convient également d'installer une rampe d'accès à l'extérieur pour logement occupé par Mme Grimaud : devis entreprise Gondeau 250 € ht. Le conseil municipal approuve ces devis.

URBANISME

17. PLU révision : l'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur nous a transmis le procès-verbal de synthèse. Sur chaque observation formulée par une Personne Publique Associée ou un administré, Mme le Maire a donné son avis. Nous sommes donc en attente du rapport définitif du commissaire enquêteur.
18. Lotissement La Poste : Mme le Maire rappelle le projet du futur lotissement. Sur conseil du commissaire enquêteur, il conviendrait que la commune engage des études. En effet, une Personne Publique Associée demande à la commune de restituer ces terrains à l'agriculture. Ce lotissement est en discussion depuis de nombreuses années, Mme le Maire a donc demandé un devis à l'Atelier du Ginkgo pour un avant-projet : 1760 € ht. Le conseil municipal approuve ce devis.

VOIRIE

19. Terrain de foot : Monsieur Jeneste présente le devis de l'entreprise Lantana pour le sablage et décompactage du terrain de foot : 2 400 € ht. Le conseil municipal approuve ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

20. Réunion avec les employés : Une réunion d'échanges avec le personnel est prévue le vendredi 10 février à 20h. Réunion préparation entre les élus le lundi 30 janvier 20h.

21. Pot fin d'année : Mme le Maire rappelle l'invitation : jeudi 29 décembre 17h avec tout le personnel.

22. Tour du Roannais : Le CR4C souhaite organiser l'arrivée d'une étape le samedi 3 juin 2017 sur la commune. De ce fait, il demande à la commune d'organiser un vin d'honneur et sollicite une subvention de 1 000 €. Le conseil municipal n'accorde pas cette subvention vraiment trop élevée (11 contre, 2 abstentions 1 pour).

23. Motion en faveur de la Ligne Grande Vitesse : Madame le Maire expose que la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL) concerne directement 5 régions et 15 départements, représentant 17 millions d'habitants, jusqu'ici non desservis par la grande vitesse ferroviaire. Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet de LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse incontournable à la saturation prévisible, à courte échéance, de la liaison historique et stratégique Paris-Lyon. La LGV POCL se situe au 1er rang des projets de LGV représentant un intérêt national pour la collectivité (gains de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc...). Des études approfondies, menées depuis 2012, sur les questions relatives aux dessertes et à l'aménagement du territoire, au doublement de la ligne Paris-Lyon, à l'insertion environnementale, et à l'approche socio-économique du projet, font apparaître que le scénario médian (tracé passant par l'est du Cher) :

- ✓ est le plus performant en termes de doublement de la ligne existante Paris-Lyon (temps de parcours, nombre de passagers attendus, rentabilité économique) ;
- ✓ est le moins impactant en termes d'environnement notamment sur la traversée de la Sologne (plus grande zone Natura 2000 d'Europe) ;
- ✓ est le plus pertinent en termes d'aménagement du territoire et de retombées socio-économiques attendues ;
- ✓ est le plus économique (-1,1 milliard d'euros de besoins en financement public par rapport au tracé Ouest, autofinancement et rentabilité supérieurs) ;
- ✓ a été plébiscité lors de la phase de concertation ainsi que lors du débat public.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, à la majorité (1 abstention) émet le vœu que soit retenu le scénario Médian relatif à la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon.

Séance levée à 23h15